

Les IVG en hausse, malgré (ou à cause ?) de la contraception

Article rédigé par *L'équipe libertepolitique.com* -, le 20 juillet 2015

Le recours à l'avortement en légère hausse en France en 2013, malgré une relative stabilité depuis une dizaine d'années, d'après les auteurs d'une [étude](#) publiée le 9 juillet par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

En 2013, 229000 IVG ont été réalisées en France, dont presque 217000 en métropole. Ces chiffres correspondent donc à une légère hausse par rapport à 2012 (219000), alors que la tendance était à la baisse les deux précédentes années, avec 226100 IVG enregistrées en 2010 et 222200 en 2011.

La contraception n'empêche pas l'IVG

D'après les auteurs de l'étude, « seules 3 % des femmes, ni enceintes ni stériles, ayant des rapports hétérosexuels et ne voulant pas d'enfant, n'utilisaient aucune méthode de contraception », s'appuyant sur les données de l'enquête [Fécond](#), menée par l'Institut national d'études démographiques (INED).

Ainsi, « le nombre des IVG, y compris chez les plus jeunes, ne s'explique pas principalement par un défaut de couverture contraceptive », alors qu'en 2007, « 2 femmes sur 3 ayant eu une IVG utilisaient une méthode contraceptive qui n'avait pas fonctionné, en raison d'un oubli de pilule ou d'un accident de préservatif ».

Le Quotidien du médecin note que pour les chercheuses de la DREES, les femmes ont également davantage recours à la contraception d'urgence; depuis 2005, plus d'1 million de pilules du lendemain et du surlendemain sont vendues chaque année.

IVG médicamenteuses

C'est parmi les femmes de 20 à 24 ans que les IVG demeurent les plus fréquentes, avec un taux de 28,8 IVG pour 1 000 jeunes femmes, alors que la moyenne est de 15,6 pour 1 000 pour les 15-49 ans. Chez les moins de 20 ans, les taux continuent de décroître, avec 9,5 recours pour 1 000 femmes chez les 15-17 ans, et 21,8 chez les 18-19 ans.

Les IVG médicamenteuses représentent 58 % du total des IVG. À l'hôpital, 81 % des IVG sont prises en charge dans le secteur public.

Sources : DREES, [Quotidien du médecin \(9/07/15\)](#)